



2011-003

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE VERDUN-CENTRE

55100 DUGNY-SUR-MEUSE

ARRETE MUNICIPAL

Tél. 03 29 85 70 54

Fax. 03 29 85 77 22

Le Maire de la Commune de DUGNY SUR MEUSE,
Considérant qu'en raison de l'organisation par l'Association « Dugny Fêtes et Loisirs » d'une foire à la brocante, avec vente sur la voie publique, il convient de réglementer la circulation cité Sainte Barbe.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le dimanche 19 juin 2011 de 6 heures à 18 heures, lors de la foire à la brocante organisée par l'Association « Dugny Fêtes et Loisirs », la circulation sera interdite cité Sainte Barbe (place), Rue du parc ainsi que la rue Léon Lhoist.

ARTICLE 2 : Les prescriptions susénoncées seront l'objet, à la charge de l'Association « Dugny Fêtes et Loisirs » d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Verdun
 - SDIS Bar le Duc
 - Monsieur le Président de l'Association « Dugny Fêtes et Loisirs »
- chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dugny sur Meuse, le 14 avril 2011

Le Maire,
Guy PERIDON

